

Petits rappels concernant le règlement intérieur de la structure d'accueil de loisirs.

Une fiche de renseignements et fiche sanitaire sont à remplir lors de la première inscription, obligatoirement, c'est à vous de nous prévenir de changements éventuels. En cas d'allergies quelles qu'elles soient vous devez fournir un certificat médical de l'allergologue.

Encadrement : A compter du mois de Septembre 2015 l'accueil de Loisirs, agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, passe d'un accueil extrascolaire à un accueil périscolaire, les normes d'encadrements changent et sont de 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de 6 ans et plus.

Capacité d'accueil : de 40 à 80 selon les déclarations et le nombre d'encadrants.

Fonctionnement : Les mercredis, les enfants sont accueillis à partir de 12h15 pour l'école Sainte Thérèse et 12h30 pour l'école Jules Verne au restaurant municipal. Ils sont encadrés par les animateurs de l'accueil de loisirs. Les enfants des communes extérieures ont la possibilité de déjeuner au restaurant municipal. Les enfants de Mouazé arrivent à partir de 13h30 en car ainsi que les enfants de Saint germain sur Ille. De 14h00 à 16h00, sieste pour les plus jeunes (sauf dans le cadre d'une sortie spécifique) et activités pour les autres. Goûter de 17h00 à 17h30 préparé par le restaurant municipal. Fermeture de l'accueil de loisirs à 18h45. Une pénalité financière sera appliquée en cas de retard non prévenu.

Pour garantir l'inscription de votre enfants à l'ALSH les mercredis, merci de renseigner le verso de cette fiche ci-jointe au plus tard pour le 5 septembre 2016 inscriptions tardives, elles seront acceptées en fonction des places restantes.

Ce document est à remettre à la Maison de L'enfance ou à la Mairie ou à envoyer par mail à clsh.garderies@chevaigne.fr Si un enfant inscrit ne vient pas, la journée sera facturée sauf sur production d'un certificat médical. Vous pouvez désinscrire votre enfant une semaine avant sa venue. Les inscriptions se font au plus tard le Vendredi pour le Mercredi suivant.



Maison de l'enfance

Place de L'église

35250 Chevaigné

06.30.50.41.93

02.99.55.03.95

clsh.garderies@chevaigne.fr



Maison de l'enfance

Place de L'église

35250 CHEVAIGNE

06 .30.50.41.93

02.99.55.03.95

clsh.garderies@chevaigne.fr

Inscriptions de l'Accueil de Loisirs de CHEVAIGNE

Mercredis de Septembre et Octobre

COMMUNE DE RESIDENCE :

.....**MOUAZE**.....

PLANNING D'INSCRIPTIONS ALSH Chevaigné

Cochez les services dont vous avez besoin

Merci de le retourner avant le 5 SEPTEMBRE 2016 à la mairie de MOUAZE ou via la boîte aux lettres « mairie » située dans le hall de l'école.

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE MAIL :

| Mercredi | Après-midi | Jour | Après-midi |
|-----------------|-------------------|-------------|-------------------|
| 07/09/2016 | | 05/10/2016 | |
| 14/09/2016 | | 12/10/2016 | |
| 21/09/2016 | | 19/10/2016 | |
| 28/09/2016 | | | |